



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Semaine nationale des travaux public (18 au 25 mai 2025)
- Chaises des générations

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dépôt de documents

- 2.1 Règlement numéro 1807 corrigé et procès-verbal de correction
- 2.2 Compte rendu de l'assemblée publique du Comité de démolition du 28 avril 2025
- 2.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de démolition du 28 avril 2025
- 2.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2025

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demande de dérogation mineure

- 4.1 Lot 4 731 736 du cadastre du Québec – 1555, avenue des Constellations

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage privé, pour avoir une hauteur de 7 mètres au lieu de 5,5 mètres.

5. Demande de permis – Règlement numéro 491 concernant les PIIA

- 5.1 Lot 3 292 960 du cadastre du Québec – 12825 et 12835, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal bifamilial par l'ajout d'un logement supplémentaire devenant un usage trifamilial pour avoir un revêtement extérieur, pour l'agrandissement et la partie existante à être remplacée, en déclin de bois usiné horizontal de couleur verte « Acadia » et, pour la section qui se situe entre l'agrandissement et la partie existante, en maçonnerie de brique d'argile de couleur « ombre mêlée » ou équivalente.

6. Établissement de la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

- 6.1 Lot 6 565 269 du cadastre du Québec (futur 1803-1825, avenue de la Croix-du-Sud), propriété de Développement MJ2G inc. – Construction d'un bâtiment multifamilial de 12 logements
- 6.2 Partie du lot 2 942 733 du cadastre du Québec (Futur 19192, boulevard des Acadiens), propriété de monsieur Jean-Marc Julien – Lotissement de la partie du lot 2 942 733 afin de créer trois nouveaux lots, dont deux constructibles
- 6.3 Partie du lot 6 518 400 du cadastre du Québec (Rue des Immortelles), propriété de Les Placements P.F. inc. – Lotissement de la partie du lot 6 518 400 afin de créer deux nouveaux lots, dont un constructible et un autre non constructible

7. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Prolongation de délai – Adoption d'un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour

Objectif : Suite à l'adoption du règlement numéro 420 par la MRC de Bécancour, demander une prolongation de délai afin d'adopter un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

8. Adoption de second projet de règlement

8.1 Le second projet de règlement numéro 1809 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter la classe d'usage « H-2 Habitation bifamiliale », à structure contiguë, dans une partie de la zone C06-623 (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de permettre l'implantation de deux bâtiments principaux de 10 logements par bâtiment sur le lot 6 504 270 du cadastre du Québec, dans le secteur Sainte-Gertrude.

9. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

9.1 Règlement numéro 1813 intitulé : « Règlement portant sur l'implantation et la construction d'un centre de la petite enfance (CPE) – Rue des Immortelles (Plateau Laval – Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objectif : Ce règlement a pour but de permettre l'implantation d'un centre de la petite enfance sur la rue des Immortelles, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

10. Appui à la demande d'exclusion de la zone agricole faite par la MRC de Bécancour pour une partie des lots 3 540 177 et 3 538 175 du cadastre du Québec pour permettre un futur projet de développement résidentiel dans le secteur Gentilly

C) DIRECTION GÉNÉRALE

11. Refonte du Comité mixte municipal – industriel (CMMI)

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

12. Adoption de règlement

12.1 Règlement numéro 1812 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville et pour louer ou acquérir des installations temporaires »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de réduire le montant de l'emprunt à 2 000 000 \$, de modifier, ajouter ou retirer certains travaux à effectuer et de modifier les termes de la durée de l'emprunt à 5 ans, 10 ans et 15 ans au lieu de 15 ans et 25 ans.

13. Levée du caractère de réserve foncière et ouverture des rues de la réserve foncière du secteur Sainte-Gertrude

14. Reconduction de contrat – Assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables

15. Convention de transaction et quittance – Dossier numéro 106-110-008-066

16. Mandat procureur

16.1 Expropriation d'une partie du lot 3 538 880 du cadastre du Québec

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

17. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 483 028,46 \$
- au montant de 435 108,39 \$
- au montant de 744 675,61 \$

18. Rectificatif budgétaire – Juin 2025

19. Prolongation de contrat

19.1 Service d'experts-comptables pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les années 2025 et 2026

Objectif : Prolonger le contrat accordé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour une durée de deux ans, soit pour les années 2025 et 2026, pour le prix de 177 291,45 \$, taxes incluses.

20. Office municipal d'habitation de Bécancour

20.1 Approbation du budget révisé pour l'année financière 2025

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

21.1 Décomptes progressifs numéros 8 et 9 (directive de changement) – Réfection de l'aréna Roland-Rheault situé dans le secteur Bécancour

Objectif : Entériner le paiement effectué à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 8 au montant de 83 518,70 \$, taxes incluses, et du décompte progressif numéro 9 (directive de changement) au montant de 2 537,49 \$, taxes incluses.

21.2 Décompte progressif numéro 6 – Prolongement des services municipaux sur la rue des Immortelles, l'avenue des Alysses et le futur boulevard Pierre-Fournelle, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval)

Objectif : Autoriser le paiement de 167 143,07 \$ à Entreprises G.N.P. inc.

21.3 Décompte progressif numéro 1 – Nettoyage et inspection télévisée de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle, incluant des tests à la fumée, dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 39 601,51 \$ à Can-Explore inc.

21.4 Décompte progressif numéro 1 – Construction de sentiers piétonniers et aménagement de terrains de pétanque dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 144 999,13 \$ à Les Entreprises Bryan Cloutier inc.

22. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

22.1 Fauchage latéral et télescopique de types 1 et 2

Objectif : Accorder les contrats mentionnés ci-dessous, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises MMR Turcotte inc. :

- Contrat numéro 25-42, pour le prix de 31 590,82 \$, taxes incluses;
- Contrat numéro 25-43, pour le prix de 34 707,10 \$, taxes incluses;
- Contrat numéro 25-44, pour le prix de 37 499,91 \$, taxes incluses.

23. Octroi de contrat

- 23.1 Ajout de deux variateurs/démarrateurs avec mise à jour des plans électriques à la station d'eaux usées 30-55 et location et réparation de pompes

Objectif : Accorder le contrat pour l'ajout de deux variateurs/démarrateurs avec mise à jour des plans électriques à Groupe Kopers inc., pour le prix de 16 671,38 \$, taxes incluses;

Entériner l'octroi des contrats à Usi-Pompe inc. pour la location et la réparation de pompes, et à Groupe Kopers inc. pour l'étude de courant et l'ajout d'un système de lecture d'ampérage, pour une somme totale de 18 169,56 \$, taxes incluses.

24. Désaffectation d'un montant de 22 000 \$ du projet « Réfection des décanteurs numéros 3 et 4 » et d'un montant de 20 000 \$ du projet « Poste de pompage du Moulin Michel / Réfection du panneau électrique et mécanique » et affectation de ces montants au projet numéro 5928 « Raccordement système LOX »

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

25. Création du Comité MADA et nomination des membres

26. Protocoles d'entente relatifs aux projets spéciaux pour l'année 2025

Objectif : Conclure un protocole d'entente avec les organismes suivants :

- *Le Cercle de fermières de Gentilly inc., pour son projet « Formation de couture de base – Achat d'une machine à coudre de type Overlock », pour un montant de 3 000 \$;*
- *Club FADOQ Ste-Angèle-de-Laval inc., pour son projet « Agrandissons pour mieux recevoir », pour un montant de 3 181,75 \$;*
- *Club FADOQ Ste-Angèle-de-Laval inc., pour son projet « Action-loisirs pour nos aînés », pour un montant de 1 865 \$;*
- *Maison des familles de Bécancour, pour son projet « Les moments de jasette », pour un montant de 8 125 \$.*

27. Ententes relatives à la Route Bleue

- 27.1 Entente bipartite entre Canot Kayak Québec et la Ville de Bécancour
- 27.2 Entente tripartite entre Canot Kayak Québec, la Ville de Bécancour et la Société du parc industrielle et portuaire de Bécancour
- 27.3 Entente tripartite entre Canot Kayak Québec, la Ville de Bécancour et W8banaki

28. Politique relative au prêt d'équipements

H) GESTION DES TALENTS

29. Confirmation d'embauches

- 29.1 Employés embauchés par le directeur général conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

30. Aides financières – Commandites

- 30.1 Covris Coopérative

Objectif : Accorder une aide financière de 500 \$ pour leur tournoi de golf annuel.

- 30.2 Fondation Claude Mongrain

Objectif : Accorder une aide financière de 600 \$ pour la remise d'une bourse à un jeune athlète « relève » ou « espoir » lors du tournoi de golf annuel.

30.3 Troupe de danse The First Empire du studio de danse District 5 (Rafaelle Leblanc)

Objectif : Accorder une aide financière de 50 \$ à la troupe de danse The First Empire du studio de danse District 5, pour la participation de Rafaelle Leblanc au Championnat du monde qui se tiendra en Arizona du 25 juillet au 4 août 2025.

30.4 Soutien à une activité organisée dans le cadre du 60^e de la Ville

Objectif : Accorder une aide financière de 2 000 \$ aux organismes suivants :

- Regroupement du Parc récréotouristique (Quai en fête)
- Centre d'interprétation sur la diversité biologique du Québec (Musée de la Biodiversité)
- Corporation du Vieux Moulin de St-Grégoire inc. (Société acadienne Port-Royal)
- Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc. (Parc régional de la rivière Gentilly)
- Société des amis du Moulin Michel inc.
- Bécancour à vélo
- Patrimoine Bécancour
- Demi-marathon des couleurs de Bécancour
- Diffusions Plein Sud
- Carnaval de Gentilly

31. Achat de billets par la Ville

31.1 Achat de 4 billets pour la participation de la Ville à l'Omnium de golf Alain Guilbert aux profits de la Fondation Albatros

J) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

32. Convention de subvention entre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et la Ville de Bécancour

33. DIVERS

34. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
 - s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
 - mentionner à qui sa question s'adresse;
 - poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
 - ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
 - éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
 - ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
 - ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
 - s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
 - éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

36. LEVÉE DE LA SÉANCE